

CLASSES EN LUTTE...

Fédération CNT des Travailleuses et Travailleurs de l'Éducation

n°129 **Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique**



En ce début d'année 2012, l'actualité dans les établissements scolaires est encore une fois très sombre. Réforme de l'évaluation des personnels pour accroître les pressions hiérarchiques, baisse des budgets de fonctionnement, et, comme tous les ans, des suppressions de postes.

Au niveau national, ce sont déjà environ 66 000 postes qui ont disparu depuis 2007, auxquels il faut ajouter les 14 000 nouvelles suppressions qui seront effectives pour la prochaine rentrée scolaire. En tout, ce sont donc 80 000 postes qui ont été supprimés. En région parisienne, l'académie de Versailles perd 750 postes, l'académie de Créteil, 595 et l'académie de Paris, 229, soit plus de 1 500 postes, dont 591 dans les écoles maternelles et primaires.

une grève
à
construire

compte de façon plus difficile. À l'heure où les politiques parlent de la violence scolaire et de l'absentéisme des élèves, toutes ces suppressions de postes ne permettent pas d'y apporter une réponse pédagogique.

En parallèle de ces suppressions de postes, les heures supplémentaires se sont multipliées pour que les élèves aient un professeur devant eux. Alors certains, attirés par l'argent pour arrondir les fins de mois, acceptent d'augmenter leur temps de travail, même si cela se fait le plus souvent au détriment des élèves.

Enfin, pour être complet sur cette question des postes, il faut noter l'augmentation du recours aux contrats précaires pour remplacer les enseignants titulaires. Il y a dans certains lycée profes-

sionnel du 93 jusqu'à 30 % d'enseignants contractuels qui n'ont pas été formés et qui risquent de changer d'établissement d'une année sur l'autre. Le travail d'équipe devient alors impossible dans la

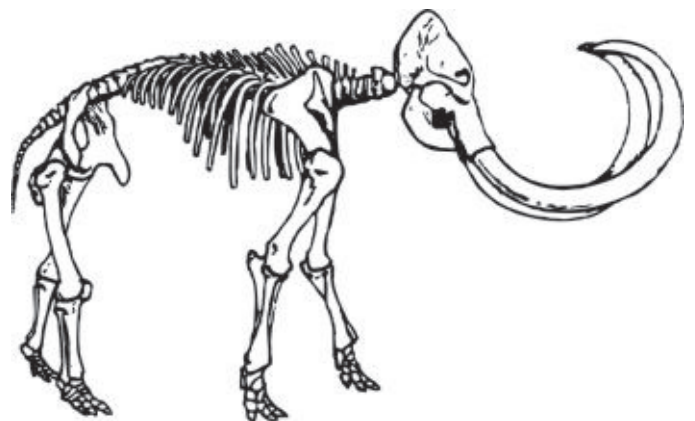
durée. Surtout que certains sont obligés de partager leur temps entre plusieurs établissements. Et pendant ce temps-là, l'académie de Paris commence à recruter avec Pôle emploi des enseignants pour les écoles maternelles et primaires.

Face à cela, les syndicats de la CNT éducation mettent en avant l'unité des personnels au travers de l'entraide et de l'organisation en assemblée générale pour construire la mobilisation. Les grèves de vingt-quatre heures sans lendemain ne servent à rien. Il est indispensable de préparer dans la durée une grève forte et dure avec l'ensemble des personnels et avec les parents d'élèves.

La force de n'en
remplacer
qu'un sur
deux, ils ont
disparu...



Les conséquences de ces suppressions de postes sont violentes pour la qualité d'enseignement et pour les conditions de travail des élèves et de leurs professeurs. Les effectifs par classe ont tendance à augmenter, des classes sont fermées, d'autres sont regroupées pour certains enseignements en lycée professionnel... L'attention portée aux élèves est moins importante, et les besoins de chacun sont pris en



La dernière trouvaille liberticide pondue par la bureaucratie mondiale se nomme ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement). De quoi s'agit-il ? C'est un traité international qui protégera les brevets et la propriété intellectuelle en générale, avec pour but principal la lutte anti-contrefaçon. Sont concernées les marchandises de toutes espèces, mais aussi les médicaments génériques et les technologies numériques.

En quoi ACTA est-il dangereux ? Tout d'abord, soulignons son caractère totalement anti-démocratique. Les négociations ont débuté officieusement

en 2007, dans le plus grand secret. Les premières fuites concernant son existence sont apparues en mai 2008 sur Wikileaks, ce qui a permis de la faire timidement surgir de l'ombre. C'est en juin 2008 que débutent les négociations officielles, mais toujours dans le secret. Aucune consultation des peuples ! Aucun débat public ! Aucune information sur la nature des tractations en cours ! C'est dans ce contexte que nos élites dirigeantes ont publiées la version officielle du traité le 20 avril 2010, avant que le texte ne soit signé par l'UE le 26 janvier 2012. À noter que ce traité prévoit la constitution d'un Comité ACTA, instance indépendante capable de modifier par la suite les termes du traité, sans consultation des pouvoirs législatifs.

Une preuve de plus, s'il en fallait, de la fausse démocratie dans laquelle nous pataugeons, tandis que notre bien-pensante oligarchie s'occupe de tout décider pour nous, et bien souvent contre nous.

Plus grave que la forme, il y a le fond de ce traité, car ses impacts seraient aussi multiples que nuisibles. ACTA menacerait directement trois domaines : Internet, les supports numériques et les médicaments génériques.

Sur Internet, ACTA agirait comme la HADOPI française, en obligeant les fournisseurs d'accès et autres prestataires à divulguer les informations personnelles de leurs clients suspectés de piratage, mais aussi en les sanctionnant (restrictions d'accès à des sites, coupures d'Internet...). En bref, des sociétés privées deviendraient des polices du web et le libre partage des savoirs et de la culture serait soumis aux impératifs marchands.

Concernant le monde numérique,

puisque'il échappe depuis trop longtemps à la marchandisation au goût des multinationales, l'ACTA renforcerait dangereusement les DRM, ces protections numériques appliquées aux CDs, DVDs, mais aussi aux logiciels et fichiers virtuels. Ce sont des menottes qui peuvent empêcher, par exemple, de lire un document avec un certain logiciel, au hasard... un logiciel libre. Voilà pourquoi les défenseurs du logiciel libre sont particulièrement critiques à l'égard d'ACTA et craignent de voir la liberté piétinée par les brevets et les monopoles.

Enfin, ACTA va menacer les médicaments génériques, qui pourraient être saisis par les douanes comme des contrefaçons, alors que la vie de milliers de malades dépend de ces traitements, par exemple les malades du SIDA, dont les trithérapies coûtent extrêmement cher et qui ont besoin de ces médicaments aux prix plus abordables.

Voilà pourquoi nous devons dire non à ACTA ! Non aux lois anti-démocratique et liberticide ! Non à la mainmise commerciale sur notre culture, nos œuvres de l'esprit et nos médicaments !

Syndicat de l'Industrie Informatique - CNT

Coup d'épingle de la cour des comptes

La cour des comptes n'a pas la réputation d'être composée de dangereux révolutionnaires... Elle vient pourtant de sévèrement tacler la réforme de la mastérisation, qui impose un niveau de recrutement des enseignants à bac + 5. Selon la cour, le motif invoqué pour cette réforme – l'économie de 1000 temps pleins, c'est-à-dire de 700 millions d'euros – n'est pas du tout atteint. Une fois décomptés les augmentations dues aux mesures d'accompagnement (revalorisation des débuts de carrière, bourses versées aux étudiants, tutorat...), il ne reste plus que 370 millions d'économies. Sans compter le coût supplémentaire des deux années d'études qui mènent de la licence au master – 10 000 euros par étudiant et par an. Bref, chou blanc !

Mais cette institution, qui veille sur nos sous (ceux de l'État...) depuis sept siècles, pointe aussi l'inefficacité de cette mesure d'un point de vue de la formation.

Le taux d'échec important aux concours de recrutement traduit une inefficience marquée : les étudiants recalés auront été coûteusement et spécifiquement formés à un métier qu'en définitive ils n'exerceront pas.

Mais ceux qui réussissent, sont-ils formés, au moins ? En fait, les trois quarts des enseignants recrutés n'ont eu aucune expérience de l'enseignement avant leur prise de fonction à plein temps.

Ont-ils pu au moins bénéficier de l'aide de leur tuteur ? Un fort pourcentage d'enseignants stagiaires a été affecté dans deux ou trois établissements différents. Leur service a été alourdi par des heures supplémentaires pour 35 % d'entre eux. Un quart des stagiaires n'étaient pas situés dans le même établissement que leur tuteur. Un tutorat qui se révèle donc inefficace tout en coûtant 27 millions d'euros.

D'autant plus inefficace que le ministère de l'éducation ne dispose que de très peu d'éléments d'information. Suivre de près les effets d'une telle réforme qui engage toute une carrière justifierait un suivi et une évaluation de cette activité. Mais non ! Ça coûterait trop cher...

La Cour pointe enfin les conséquences désastreuses à moyen terme. "Le vivier de candidats s'est réduit de plus de 50 000 inscrits, soit une baisse des inscriptions d'un tiers sur une seule année" entre 2010 et 2011. En effet le « vivier des mastérisés » (t'as vu comme y causent!) compte 300 000 étudiants de moins que celui des licenciés. Et donc, le pourcentage des inscrits qui se présentent réellement au concours a encore décliné entre 2010 et 2011.

On nous dira bientôt que le non remplacement des profs qui partent est dû au manque de candidats. Un métier si reposant, tout de même, ça devrait attirer !

ACTA NE DOIT PAS PASSER !

La CNT-FTE est un syndicat indépendant qui fonctionne sans subvention, uniquement avec les cotisations des adhérents. La CNT-FTE tourne en autogestion, tout est décidé en assemblées générales dans chaque syndicat, les mandats sont tournants et révocables à tout moment, il n'y a pas de permanents et tout travail est béné-

vole. Chaque syndicat appartient à une fédération. Nous appartenons à la fédération des travailleurs-ses de l'éducation. L'ensemble des fédérations forme la confédération.

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel.

DE COMBAT ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société

égalitaire et autogérée.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... un projet révolutionnaire.